

Agroalimentaire

Les coopératives agricoles génèrent plus du quart du chiffre d'affaires du secteur agroalimentaire

En 2023, parmi les 48 677 entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, 1 341 sont des coopératives agricoles. Détenues par des agriculteurs qui s'associent pour mettre en commun leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation, elles concentrent plus d'un quart du chiffre d'affaires (125 milliards d'euros) et 22 % de l'emploi salarié (150 000 ETP) de l'agroalimentaire.

Les coopératives sont particulièrement présentes dans certains segments : elles réalisent 45 % du chiffre d'affaires de la fabrication de produits laitiers (22 milliards d'euros sur 50 milliards) et plus du tiers de celui de la transformation de viande (16 milliards d'euros sur 46 milliards). Elles sont également des acteurs majeurs du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, assurant les deux tiers du chiffre d'affaires de ce secteur (50 milliards d'euros de chiffre d'affaires).

En raison de leur modèle économique spécifique, combinant service aux agriculteurs et activités commerciales, les coopératives affichent des performances économiques inférieures aux entreprises « non coopératives » au regard des indicateurs classiques. Leur taux de valeur ajoutée s'établit en moyenne à 9 % contre 17 % pour les autres entreprises, et leur taux de marge à 27 % en moyenne contre 36 %.

Les coopératives agricoles représentent plus du quart du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire

En 2023, parmi les 48 677 entreprises opérant dans l'agroalimentaire, comprenant à la fois les industries (IAA, hors artisanat commercial) et le commerce de gros agroalimentaire, 1 341 sont des coopératives agricoles (*méthodologie et définitions*). Elles génèrent un chiffre d'affaires de 125 milliards d'euros. Elles emploient 150 300 salariés en équivalent temps

plein (ETP) (*tableau 1*). Ce volume représente près des trois quarts de l'emploi total des coopératives agricoles, ces dernières intervenant également dans d'autres secteurs d'activités (*encadré 1*).

Bien qu'elles ne représentent que 3 % des entreprises du secteur, les coopératives agricoles concentrent 27 % du chiffre d'affaires et 22 % de l'emploi salarié du secteur. Parmi ces coopératives, les 123 grandes entreprises¹ et entreprises de taille intermédiaire (ETI) réalisent à elles

seules 109 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploient 131 000 ETP. Les 1 218 autres coopératives appartiennent aux catégories des PME et des microentreprises. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros et emploient 19 000 ETP.

Au sein des industries agroalimentaires (IAA, hors artisanat commercial), les 840 coopératives réalisent 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 28 % de l'ensemble des IAA et emploient 105 400 ETP, soit 22 % des IAA.

1. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1057>

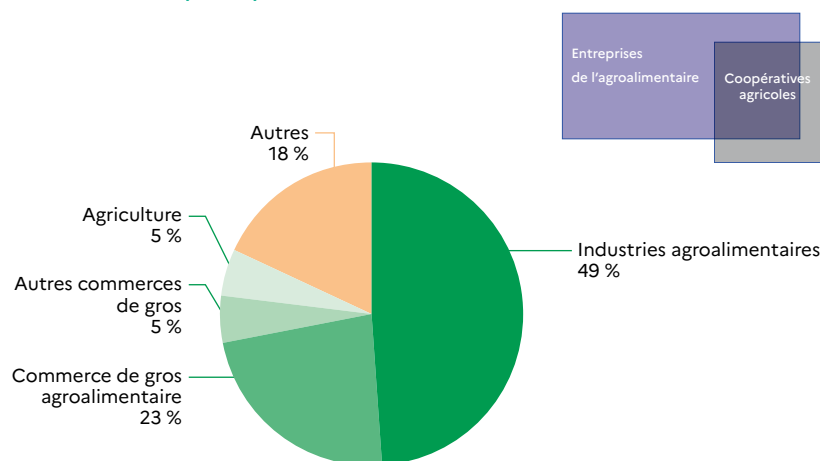
Encadré 1 – Près des trois quarts de l'emploi des coopératives agricoles se concentrent dans l'agroalimentaire

Les coopératives agricoles sont très majoritairement présentes dans le secteur agroalimentaire. Celui-ci comprend les industries (IAA, hors artisanat commercial) et le commerce de gros agroalimentaire (CGA), et concentre 72 % de l'emploi salarié des coopératives agricoles en 2023. Ces emplois se répartissent principalement entre les IAA (i.e. les activités de transformation agroalimentaire), qui représentent 49 % de l'emploi salarié en 2023, et le commerce de gros agroalimentaire (CGA) avec 23 % de l'emploi salarié.

En dehors de ces deux secteurs principaux, les coopératives sont également présentes dans d'autres domaines. Les autres activités du commerce de gros, représentant 5 % de l'emploi salarié, comprennent par exemple les centrales d'achat. Environ 5 % de l'emploi salarié des coopératives se situe directement dans l'agriculture, avec notamment la culture de semences. Les coopératives agricoles ne se limitent donc pas à la transformation et à la commercialisation : elles accompagnent l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, de la production jusqu'au marché.

Graphique 1

Répartition de l'emploi salarié en 2023 des coopératives agricoles selon l'activité principale



Champ : entreprises au sens économique, ensemble de l'économie marchande.
Source : Sirius 2023

Les coopératives agricoles sont particulièrement présentes dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, dans le nord de la région Nouvelle-Aquitaine), dans les zones laitières et d'élevage, ainsi que dans l'est, régions de tradition fromagère, et le sud-ouest, où se concentrent des productions céréalières et viticoles.

Quelques grands groupes dominants et une multitude de petites coopératives

Les groupes coopératifs sont constitués d'une tête de groupe ayant le statut de coopérative, accompagnée de filiales. Ces filiales peuvent elles-mêmes être des coopératives ou non. Les entreprises non coopératives n'ont pas d'engagement avec des adhérents agriculteurs, elles ont une structure de capital ouverte à des investisseurs extérieurs et une liberté de gestion plus large.

L'organisation en groupes coopératifs présente deux avantages majeurs. D'une part, elle permet au groupe d'élargir son approvisionnement et son marché, qui seraient sinon limités par les contraintes liées au statut coopératif. D'autre part, elle offre la possibilité d'ouvrir le financement du capital à des non-adhérents, ce qui facilite les investissements et le développement des activités.

Ce fonctionnement s'illustre dans le cas où par exemple la tête de groupe collecte le lait auprès des

Tableau 1

Nombre, chiffre d'affaires et emploi salarié des coopératives et de l'ensemble des entreprises en 2023

		Nombre		Chiffre d'affaires (milliard d'euros)		Emploi salarié (équivalent temps plein)	
		Coopératives	Ensemble des entreprises	Coopératives	Ensemble des entreprises	Coopératives	Ensemble des entreprises
Industries agro-alimentaires (IAA, hors artisanat commercial)		840	22 917	68,0	246,3	105 430	477 709
Commerce de gros agroalimentaire (CGA)	Produits agricoles bruts et animaux vivants	214	4 766	50,2	73,8	38 284	53 371
	Produits alimentaires et boissons	287	20 994	6,5	137,9	6 592	166 128
	Ensemble	501	25 760	56,7	211,6	44 876	219 499
Total		1 341	48 677	124,7	457,9	150 306	697 208

Champ : entreprises au sens économique des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire (hors tabac), marchandes et participantes au système productif.
Sources : Esane 2023, Lifi 2023

Tableau 2
Chiffre d'affaires des coopératives indépendantes et des groupes coopératifs et part du chiffre d'affaires de leurs filiales en 2023

	Chiffre d'affaires (Mds €)		Part du CA des groupes coopératifs issue...	
	... des coopératives indépendantes	... des groupes coopératifs	... des filiales coopératives	... des filiales « non coopératives »
Industries agro-alimentaires (IAA, hors artisanat commercial)	2,4	65,6	39 %	61 %
Commerce de gros alimentaire (CGA)	5,5	51,3	53 %	47 %
Total	7,9	116,8	45 %	55 %

Note de lecture : dans ce tableau, les filiales hors champ de l'agroalimentaire sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires des groupes.
 Champ : entreprises au sens économique des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire (hors tabac), marchandes et participantes au système productif.
 Sources : Esane 2023, Lifi 2023

agriculteurs adhérents, tandis que certaines filiales « non coopératives » se chargent de la transformation et de la commercialisation des produits laitiers sur les marchés national et international. Ainsi, le groupe combine l'ancrage coopératif avec la flexibilité de ses filiales « non coopératives », ce qui explique le poids économique considérable des grandes coopératives.

Parmi les 1 341 coopératives de l'agroalimentaire, 43 % sont des groupes, une part beaucoup plus importante que pour les autres entreprises de l'agroalimentaire (12 %). En 2023, les 40 plus grands groupes coopératifs concentrent 74 % du chiffre d'affaires total des coopératives. Au sein des groupes coopératifs, les filiales « non coopératives » représentent la majorité (55 %) du chiffre d'affaires (tableau 2). Ce taux est plus élevé dans les IAA (61 %) que dans le commerce de gros alimentaire (47 %).

En dehors des groupes, les coopératives indépendantes, généralement de plus petite taille, complètent le secteur avec un chiffre d'affaires global plus modeste.

Les coopératives réalisent deux tiers du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants

Du fait de leur modèle économique (encadré 2), où les agriculteurs sont à la fois propriétaires et fournisseurs, les coopératives agricoles sont particulièrement présentes dans le commerce de gros agroalimentaire. Elles interviennent principalement dans le commerce de gros de

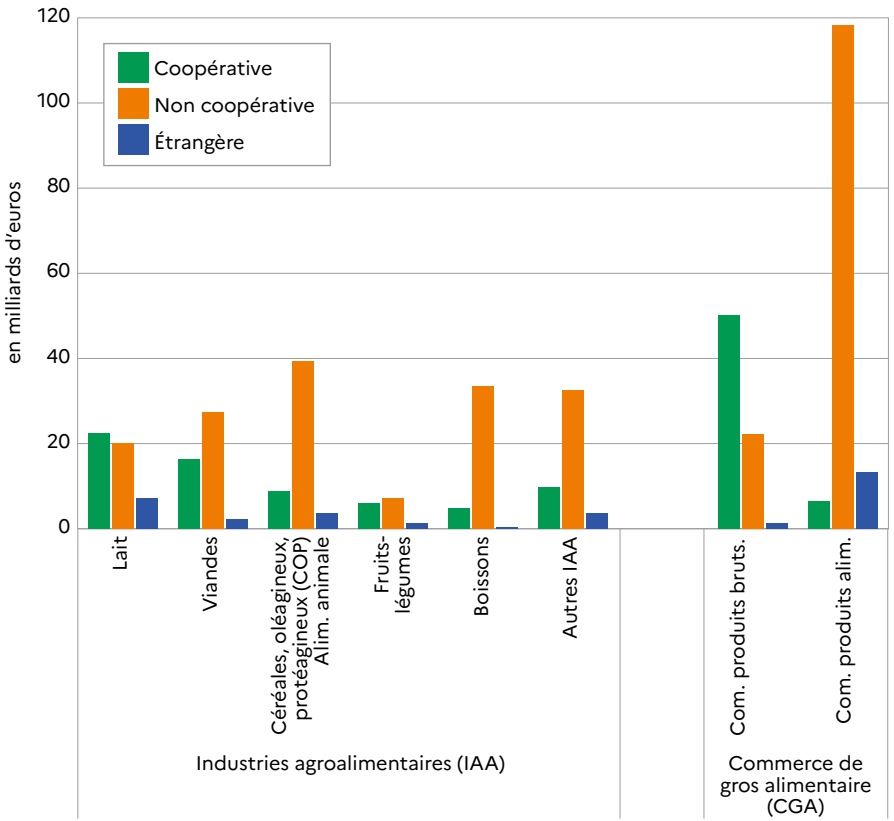
produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Ces activités regroupent la collecte des produits agricoles, animaux ou végétaux, auprès des exploitations. Elles incluent aussi l'approvisionnement des agriculteurs en semences ou aliments pour animaux.

Les coopératives dans ces activités, comme les groupes InVivo ou Axéreal, réalisent 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires (graphique 2), soit les deux tiers du chiffre d'affaires du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Elles pèsent moins dans le commerce

de produits alimentaires et de boissons, où les entreprises « non coopératives » génèrent plus de 90 % du chiffre d'affaires.

Dans les IAA, les coopératives réalisent 45 % du chiffre d'affaires de la transformation laitière – avec 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur 50 milliards – avec des groupes comme Agrial, Sodiaal ou Even, et plus du tiers de la transformation de viande – avec 16 milliards d'euros sur 46 milliards – avec des coopératives telles que Terrena, Cooperl Arc Atlantique ou Euralis. Elles pèsent

Graphique 2
Chiffre d'affaires des coopératives et des autres entreprises par secteur en 2023



Champ : entreprises au sens économique des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire (hors tabac), marchandes et participantes au système productif.
 Sources : Esane 2023, Lifi 2023

Encadré 2 – Mutualiser pour produire et vendre : le modèle des coopératives agricoles

Une coopérative agricole est un groupement d'agriculteurs qui se réunissent pour développer leur activité en mutualisant les moyens et les débouchés de leur production. Ce statut est défini par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Une coopérative agricole est reconnue par un agrément du Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) et peut bénéficier d'exonération fiscale sous certaines conditions. Le statut prévoit en effet plusieurs engagements : un lien durable entre l'adhérent et la coopérative, la garantie de débouchés, la limitation des intérêts versés, la répartition des bénéfices au prorata de l'activité, un contrôle démocratique (une personne = une voix, quel que soit le capital détenu), et la pérennité de la structure dans le temps et sur un territoire donné.

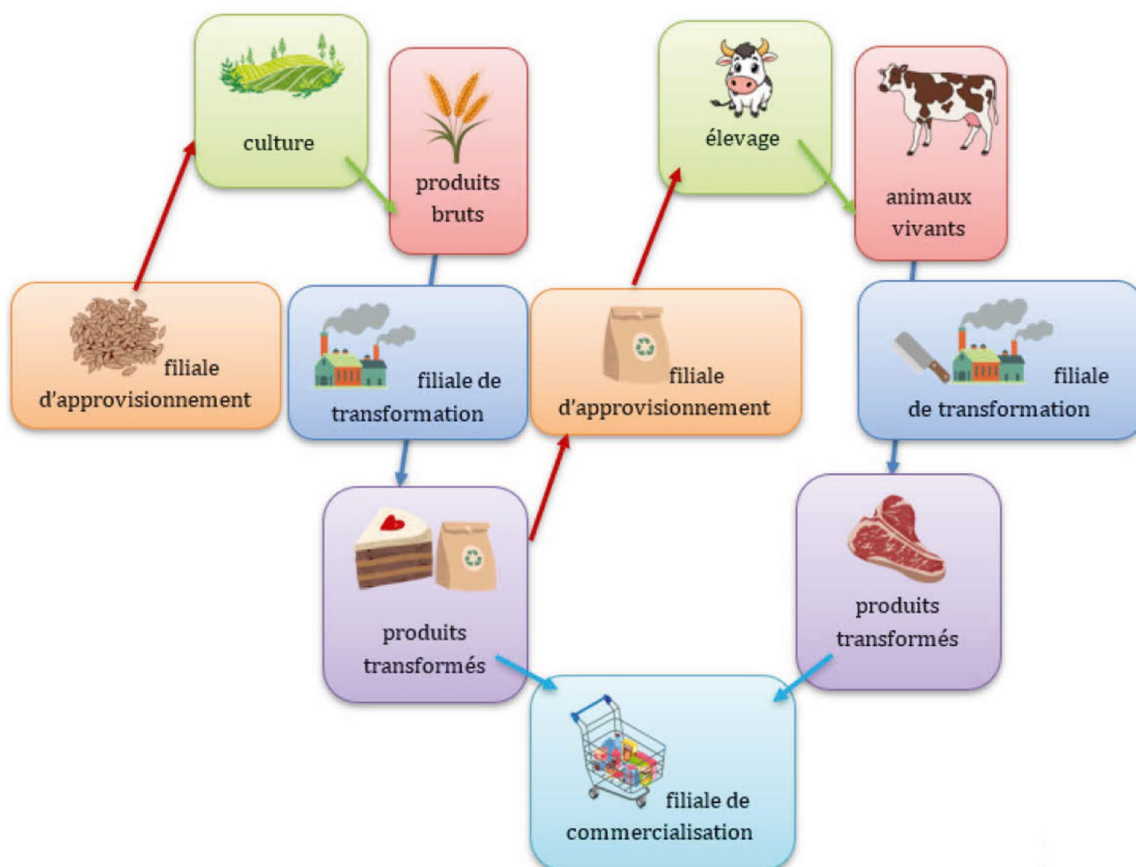
Depuis sa création, le modèle coopératif a évolué pour s'adapter aux contraintes de la concurrence et aux besoins des marchés, notamment par la création de groupes coopératifs.

La coopérative ou le groupe coopératif intervient en amont de la production agricole, en fournissant l'approvisionnement en intrants (semences, alimentation animale...), matériels et services techniques aux agriculteurs et, en aval, à travers des filiales, en collectant des produits bruts (céréales, animaux vivants...), en les traitant, en les stockant, en les transformant et en les commercialisant.

Agriculteur :



Coopérative :



relativement moins dans les secteurs des boissons et des fruits et légumes, mais y sont nombreuses. On compte 505 coopératives viticoles, soit plus d'un tiers du total des coopératives agricoles de l'agroalimentaire. Ces structures, souvent petites, jouent un rôle local essentiel, malgré un poids économique limité.

Le classement selon l'activité principale ne rend pas compte de la diversification des grands groupes coopératifs, devenus plus polyvalents au fil du temps. La plupart, issus de secteur de la viande, ont étendu leur activité aux produits laitiers et à la nutrition animale pour mieux valoriser les productions de leurs adhérents et renforcer leur compétitivité.

Un taux de valeur ajoutée plus faible, en partie lié au positionnement des activités des coopératives

Le taux de valeur ajoutée, rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, autrement dit la part de la valeur des ventes restante une fois payées les marchandises,

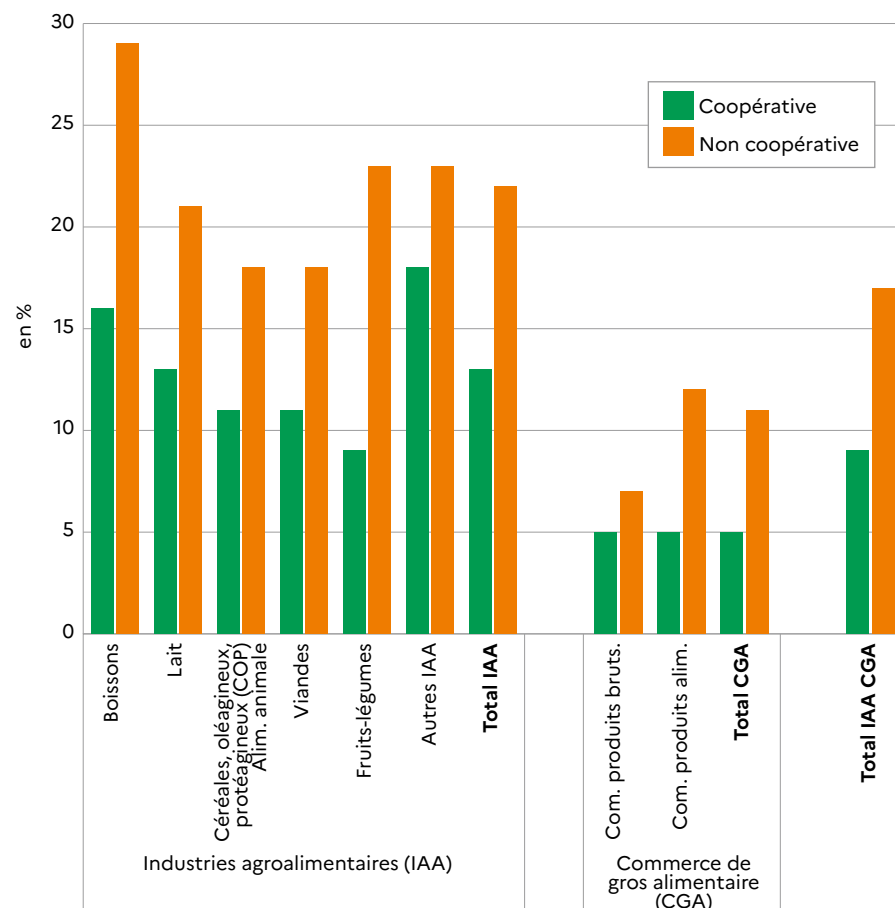
matières premières et autres charges de fonctionnement (hors salaires), s'établit à 9 % en moyenne pour les coopératives agricoles, contre 17 % pour les entreprises « non coopératives ». Cet écart s'explique en partie par la forte présence des coopératives dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, où le taux de valeur ajoutée est structurellement plus faible (6 %) par rapport aux autres activités ; ce taux est similaire entre les entreprises coopératives (5 %) et les autres entreprises (7 %).

Dans les autres activités de l'agro-alimentaire, le taux de valeur ajoutée des coopératives demeure inférieur à celui des entreprises « non coopératives ». Il atteint 5 % en moyenne contre 12 % dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons, et 13 % contre 22 % dans l'ensemble des activités de transformation agroalimentaire (IAA) (graphique 3). Au sein des principales activités, les écarts sont similaires : 13 % contre 21 % dans les produits laitiers, et 11 % contre 18 % pour la viande.

Ce moindre taux de valeur ajoutée s'explique en partie par le poids des activités commerciales au sein des coopératives relevant des IAA. Même lorsque leur activité principale est la transformation, ces coopératives consacrent une part importante de leur chiffre d'affaires à des activités de commerce : achats de produits agricoles auprès de leurs adhérents, ventes de fournitures ou de matériel. En moyenne, 41 % de leur chiffre d'affaires provient de ces activités, contre seulement 18 % pour les entreprises « non coopératives ». Ces activités commerciales constituent une caractéristique structurelle du modèle coopératif. Elles s'inscrivent dans une logique de service aux membres plutôt que de profit, l'objectif étant de sécuriser le revenu et les débouchés des producteurs.

À activité comparable et pour une même part d'activités commerciales, les coopératives agricoles affichent toujours en moyenne un taux de valeur ajoutée inférieur à celui des entreprises « non coopératives ». C'est également le cas des filiales

Graphique 3
Taux de valeur ajoutée par secteur en 2023



Champ : entreprises au sens économique des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire (hors tabac), marchandes et participantes au système productif.
Sources : Esane 2023, Lifi 2023

« non coopératives » des groupes coopératifs. Bien qu'elles puissent ouvrir leur capital et choisir librement leurs clients et fournisseurs, leur taux de valeur ajoutée reste en moyenne inférieur aux filiales des groupes non coopératifs : 9 % contre 15 % en 2023.

Des résultats moins favorables que dans les entreprises « non coopératives » au sens des indicateurs usuels

En raison de leur modèle économique, les coopératives agricoles ne rémunèrent pas principalement leurs adhérents sur la base des résultats en fin d'exercice, mais plutôt généralement par le biais du paiement des livraisons effectuées par les agriculteurs. De ce fait, les indicateurs comptables et financiers usuels de résultats peuvent être moins favorables pour les coopératives en comparaison des autres entreprises.

En matière de rentabilité, les taux de marge des coopératives demeurent ainsi en moyenne inférieurs à ceux des entreprises « non coopératives ». En 2023, dans le commerce de gros, ils atteignent 19 % contre 36 %, et dans les IAA, 30 % contre 37 %. Des écarts analogues s'observent sur la période 2018-2022. Une exception notable concerne les PME coopératives du secteur laitier, avec un taux de marge plus élevé que les non coopératives. Les filiales « non coopératives » des groupes coopératifs présentent également des marges plus faibles : 18 % en moyenne contre 37 % pour les filiales des groupes non coopératifs.

Étant donné le poids important des coopératives dans l'agroalimentaire, ces résultats moins favorables mesurés selon les indicateurs économiques classiques contribuent à modérer la rentabilité globale affichée du secteur par rapport à d'autres secteurs d'activités.

Un endettement plus élevé avec des fonds propres plus contraints

Les coopératives sont plus contraintes pour alimenter leurs fonds propres par des financements externes, car ces fonds propres reposent uniquement sur les parts sociales des adhérents et sur les réserves impartageables. Les coopératives présentent un endettement plus élevé que les autres entreprises présentes dans l'agroalimentaire. En 2023, leur *ratio* dettes financières sur fonds propres

atteint 61 %, contre 37 % pour les entreprises « non coopératives ». Cette différence s'observe également entre 2018 et 2022. L'écart est particulièrement marqué dans le commerce de gros où le *ratio* s'élève à 72 % pour les coopératives, contre 36 % pour les entreprises « non coopératives ». Dans les IAA, il reste plus modéré (56 % contre 37 %).

Ce n'est pas le cas pour les petites (hors microentreprises) et moyennes entreprises où les *ratios* sont proches : 36 % pour les coopératives

et 37 % pour les autres. En outre, le secteur laitier fait figure d'exception. Les coopératives y présentent un endettement plus faible que celui des entreprises « non coopératives » (37 % contre 42 % en 2023).

La capacité d'autofinancement rapportée au chiffre d'affaires reste, en 2023, plus faible dans le modèle coopératif : 2 % pour les coopératives, contre 6 % pour les entreprises « non coopératives ».

Dorian SENSEBY, Sylvie MERCIER

Méthodologie et définitions

Sources

Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) est un dispositif combinant les déclarations fiscales des bénéficiaires, les déclarations sociales nominatives (DSN) et des résultats d'enquêtes pour fournir de manière quasi exhaustive des données comptables et d'emploi pour chacune des entreprises marchandes appartenant au système productif, à l'exception des entreprises du secteur financier et des exploitations agricoles.

Lifi (Liaisons financières) est un système d'information décrivant les liaisons financières (détentions capitalistiques) entre sociétés à partir principalement des données de cotation bancaire de la Banque de France et des données fiscales.

Champ

La présente étude porte sur le champ agroalimentaire, c'est-à-dire les entreprises et coopératives ayant pour activité principale (celle générant le plus de valeur ajoutée) soit la transformation de produits agricoles (hors artisanat commercial) (IAA) (codes de la nomenclature d'activité française 10 (hors 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D) et 11), soit le commerce de gros agroalimentaire (CGA), qui comprend le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (code 46.2) et de produits alimentaires et de boissons (code 46.3, hors 46.35 (tabac)).

Définitions

L'**entreprise** est entendue ici au sens économique (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496>). Elle peut être une entreprise indépendante ou bien un groupe constitué de filiales détenues à plus de 50 % par une tête de groupe.

Une **coopérative agricole** peut ainsi se présenter sous trois formes :

- une **unité indépendante** ;
- un **groupe coopératif**, composé d'une tête de groupe à statut de coopérative agricole et de filiales, elles-mêmes coopératives ou non ;
- une **filiale « non coopérative » codétenue par plusieurs coopératives**, dès lors que celles-ci sont elles-mêmes têtes de groupe (En effet, faute d'informations, les entreprises codétenues par des coopératives qui ne sont pas elles-mêmes têtes de groupe ne sont pas prises en compte ici, ce qui conduit à sous-estimer légèrement le poids du périmètre coopératif, voir Pour en savoir plus).

Le statut juridique des coopératives agricoles s'articule autour de trois formes juridiques :

- les **sociétés coopératives agricoles** (SCA, catégorie juridique 6317 Société coopérative agricole) ;
- les **unions de coopératives** (6318 Union de sociétés coopératives agricoles, 5459 Société à responsabilité limitée (SALR) union de sociétés coopératives, 5559 Société anonyme (SA) union de sociétés coopératives à conseil d'administration, 5659 SA union de sociétés coopératives à directoire) ;
- les **sociétés d'intérêt collectif agricole** (SICA, 5432 SARL d'intérêt collectif agricole (SICA), 5532 SA d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration, 5632 SA d'intérêt collectif agricole (SICA), 6532 Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)).

En 2023, l'activité des coopératives agricoles est largement dominée par les sociétés coopératives agricoles (SCA), qui représentent 83 % du chiffre d'affaires de l'ensemble.

Les données comptables mobilisées sont issues des comptes consolidés au niveau groupe. Dans le cas d'une union de coopératives, ce sont les coopératives qui détiennent des parts de l'union, mais on considère ici les comptes de l'union comme un compte consolidé de l'union et de ses coopératives adhérentes.

Quatre catégories d'entreprises sont définies à partir de l'effectif salarié, du chiffre d'affaires et du total du bilan : les petites et moyennes entreprises (PME) dont les microentreprises, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1057>)

Pour en savoir plus

- P. Triboulet, M. Filippi, « Les groupes coopératifs poursuivent leur développement », 2009, Agreste Primeur n° 235
- [Les observatoires économiques et financiers du Haut Conseil de la coopération agricole \(HCCA\)](#), depuis 2017

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-7132
© Agreste 2025